

Pour qui souffle le vent ? 10 mai 2008 | [Louis-Gilles Francoeur](#) | [Actualités en société](#)

<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/189158/pour-qui-souffle-le-vent>

Le dévoilement cette semaine du plus important appel d'offres dans le secteur éolien jamais réalisé en Amérique du Nord n'a pas fait que des heureux. Les adversaires de quelques projets honnis ont obtenu une forte couverture médiatique. **Mais la déception des communautés évincées et la baffe collective infligée au Québec traduit l'improvisation d'une politique conçue d'abord comme une sorte de «BS» pour une ingénierie énergétique en pleine redéfinition.**

Personne n'a relevé cette semaine à quel point le Québec s'est collé dans le front une étiquette de colonisé en matière d'énergie. En effet, c'est une société d'État française, la filiale EDF Énergies renouvelables de la grande société d'État Électricité de France (EDF), qui va venir produire le plus gros volume d'électricité éolienne ici, au Québec, et vendre cette énergie à notre propre société d'État, Hydro-Québec, laquelle serait incapable et pas encore prête à en faire autant.

Personne ne s'est rendu compte à quel point il est invraisemblable qu'Hydro-Québec, qui est aussi puissante sur le plan économique qu'EDF, n'ait pas pu s'entendre avec un turbinier international pour produire elle-même cette énergie et empocher les milliards en bénéfices de cette production plutôt que de se contenter de distribuer cette énergie à petits profits. EDF confie ici le projet qu'elle finance principalement à une de nos plus petites sociétés québécoises du domaine de l'énergie, Hydrogéna, laquelle, malgré ses qualités, n'a certainement pas une expérience de gestion de grands projets équivalente à celle de la société d'État!



Aucune raison économique, technique ou politique n'empêchait Hydro-Québec Production de se mettre sur les rangs avec ses propres projets dans le cadre d'un tel appel d'offres. Elle aurait pu le faire, comme EDF, par l'entremise d'une filiale spécialisée, ce qui lui aurait permis de ramasser les fonds fédéraux octroyés à l'éolien et d'obtenir des prix aussi bas que ceux des entrepreneurs privés. Ce qu'une société d'État d'outre-Atlantique peut faire ici avec des consultants québécois, Hydro-Québec pouvait le faire.

Pourquoi ? La seule raison qui puisse ultimement expliquer le refus de Québec de lancer sa première société d'État dans un développement planifié de l'éolien, c'est d'abord et avant tout une position idéologique, soit ce pari en faveur du privé, le même qui lui fait préférer des PPP à l'expertise de ses propres services, dont l'expertise dépasse pourtant souvent celle du privé, comme en santé et en transports.

Cette position idéologique, qui est devenue un dogme au sein du ministère des Richesses naturelles et de la Faune, explique que Québec ait misé jusqu'ici sur deux grands appels d'offres pour développer l'éolien, un premier de 1000 MW en Gaspésie en 2003 et un deuxième de 2000 MW dont les projets pouvaient être situés partout au Québec à condition d'offrir un contenu québécois de 60 % et un contenu gaspésien de 30 %, question d'assurer la survie des entreprises créées autour du premier appel d'offres.

Cette stratégie, élaborée en l'absence de tout débat public sur les enjeux et les priorités sociales et politiques, privilégie automatiquement les grandes entreprises, celles qui ont les reins solides et qui sont capables de mobiliser un grand turbinier international, lequel ne s'intéressera qu'aux gros projets. Et c'est ce qui ressort de cet appel d'offres, qui demeure décevant même s'il place le Québec parmi les gros producteurs d'éolien en Amérique.

Des dizaines de petites communautés, de municipalités et de coopératives ont investi des dizaines de milliers de dollars pour préparer des projets avec «leurs» vents. Mais elles n'étaient pas de taille et plusieurs, ainsi que des centaines de personnes qui y ont investi une partie de leurs économies pour développer leur région, vont perdre beaucoup d'argent. Un beau ressac contre l'éolien de la part d'un gouvernement qui veut le développer!

Québec a réservé une petite tranche de 500 MW pour les petits projets pilotés par ces communautés, qui fera l'objet d'un appel prochain de propositions. Mais c'est un prix de consolation destiné à faire oublier aux forces locales que le gros du gâteau a été bouffé par les grands intérêts économiques et, à la collectivité, qu'elle perd les milliards en profits générés par cette production.

La solution de rechange : En mettant en place un système d'appel d'offres, Québec favorisait forcément les grandes forces économiques et excluait en douce, mais inéluctablement, les communautés qui vont devoir vivre avec ces projets, une injustice sociale qu'il aurait pu éviter en adoptant plutôt le système européen.

En Europe, plusieurs pays producteurs, comme l'Allemagne, la France ou l'Espagne, fixent par loi le prix pour l'électricité éolienne et obligent les distributeurs à acheter tout ce qui leur est proposé à ce prix. Avec une telle règle, Hydro-Québec Distribution devrait écarter d'autres sources d'approvisionnement au profit de cette énergie encore plus verte que l'hydroélectricité, ce que Québec et

l'industrie ne veulent pas. Il peut arriver que l'énergie éolienne soit, dans ce système, un peu plus chère, mais c'est un prix qui correspond à la valeur accordée à la protection de l'environnement, un prix que les producteurs d'énergie devraient acquitter tout autant que les pollueurs. L'Ontario a choisi cette méthode du prix fixe et le Nouveau-Brunswick pourrait en faire autant à la suite de la consultation publique qu'il vient de lancer sur la filière éolienne.

La force économique d'Hydro-Québec aurait d'ailleurs très bien pu être mise au service des régions intéressées à développer leur potentiel éolien. Il aurait suffi qu'elles créent des sociétés mixtes dans lesquelles Hydro-Québec aurait détenu des actions pour les aider à lancer des projets capables de générer des économies d'échelle. Cette règle pourrait s'appliquer sur tout le territoire municipalisé du Québec, ce qui susciterait des projets plus ajustés aux besoins et aux sensibilités de chaque milieu. Tout le contraire, en somme, de la politique actuelle où de gros projets concoctés sans concertation avec le milieu n'empruntent aux Pays-Bas que les gros sabots plutôt que leurs beaux moulins à vent.

Quant aux territoires non organisés, le développement de l'éolien devrait être réservé en exclusivité à Hydro-Québec, avec sous-traitance au privé, et planifié avec les mêmes perspectives de long terme que l'hydroélectricité. Qui s'y opposerait sinon ceux qui empochent actuellement les bénéficiaires?

Une rentabilité incontestable : Aucune justification n'a été donnée, ni par Québec ni pas Hydro, pour expliquer qu'on laisse filer davantage les milliards de la rente éolienne dans les poches du secteur privé.

Qu'il y ait eu 66 propositions totalisant plus de 7700 MW pour un appel d'offres de 2000 MW indique bien que la rentabilité est au rendez-vous. Des commentateurs et journalistes ont mis en doute cette semaine cette rentabilité de façon fort peu rigoureuse. On a comparé, par exemple, le coût marginal de l'éolien, à 10,5 ¢ du kWh, avec les 2,79 ¢ des barrages construits il y a des décennies, et qu'on a fini de payer. On ne pouvait pas aller plus loin dans la désinformation.

Or ce prix de 10,5 ¢ du kWh, tout compris, est inférieur à celui de 10,92 ¢ du kWh obtenu par Hydro-Québec dans son premier appel d'offres de 2005! Et déjà, à cette époque, le coût de revient des seuls kilowattheures (6,5 ¢) était inférieur à celui du Suroît, alors évalué à 7,5 ¢, et comparable aux projets hydroélectriques sur les planches à dessin. Et c'est nettement en bas du contrat d'Hydro-Québec avec la centrale thermique de Bécancour, dont l'annulation temporaire va coûter des dizaines de millions sans qu'Hydro en retire un seul kilowatt.

On a aussi écrit que cette énergie sera vendue moins cher qu'elle ne coûte à Hydro-Québec. Mais c'est oublier qu'Hydro-Québec doit aussi faire face, d'ici 2015, à une augmentation de la demande interne, et cela à un coût marginal et non pas historique. C'est plutôt de bonne guerre de la part d'Hydro-Québec de miser sur le devancement des projets pour faire payer une partie de la facture par nos voisins, ce que le Québec fait depuis la Baie-James. **Si, à la limite, cette nouvelle production coûtait un peu plus cher qu'un projet comme la Romaine — ce qui reste à démontrer —, l'éolien demeure néanmoins la meilleure solution** dès qu'on procède à une intégration des coûts indirects ou sociaux, que tout calcul économique le moins rigoureux doit inclure.

L'acceptabilité de la filière éolienne serait encore plus forte si Québec la développait davantage et autrement afin de pouvoir conserver pour les générations futures quelques-unes, à tout le moins, de nos dernières grandes rivières vierges, comme la Rupert, la Romaine ou la Natashquan, dont personne ne chiffre jamais la perte. Tout comme un développement éolien pour et par les régions, avec l'appui financier d'Hydro-Québec, permettrait de consolider leur développement économique et technologique.

Certes, il y aura toujours des gens mécontents de voir les grandes tours blanches dans leur champ de vision. Mais toute la question est de savoir s'il s'agit d'une portion marginale de la population ou d'un refus massif. Rien n'est moins clair pour l'instant. Une chose est certaine, toutefois, si le développement de l'éolien avait jusqu'ici été axé sur d'autres objectifs que la rentabilité de grandes entreprises privées et avait été axé prioritairement sur le développement du Québec et de ses communautés locales, le niveau d'acceptabilité serait encore plus élevé que maintenant.

Et ce débat sur l'acceptabilité, il faudra non seulement le faire, mais aussi expliquer d'un point de vue sociologique pourquoi des groupes qui s'opposent à l'implantation d'éoliennes ne s'opposent pas avec la même virulence à la construction de condos massifs dans les plus beaux milieux naturels ou de grandes entreprises à proximité des habitations, ou encore à la pollution toxique qui gangrène les milieux agricoles. Il y a là un examen de conscience qu'il faudra faire avec rigueur si on prétend vouloir vraiment défendre l'intégrité de nos paysages contre les agresseurs visuels, sonores ou invisibles, comme les toxiques. Toute la question est de savoir si don Quichotte préfère s'en prendre aux moulins à vent plutôt qu'à des causes plus importantes de l'érosion de nos milieux de vie.